

MISSION PERMANENTE D'HAÏTI AUPRES DES NATIONS UNIES

Intervention de M. Patrick SAINT-HILAIRE

Ministre Conseiller

Première Commission « Questions de désarmement et de sécurité  
internationale »

Débat général

73<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale

Octobre 2018

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord vous féliciter pour votre nomination à la tête de la Première Commission. J'étends mes félicitations aux autres membres du Bureau, ainsi qu'au Secrétariat. Soyez tous assurés de la pleine collaboration de ma Délégation.

Monsieur le Président,

Ma Délégation souscrit aux Déclarations prononcées par El Salvador, au nom de la CELAC, et par Trinidad and Tobago, au nom des 14 pays membres de la CARICOM. Je me limiterai à produire quelques remarques à titre national.

Monsieur le Président,

Dans son allocution à l'Assemblée générale, le 25 septembre écoulé, le Secrétaire général de l'Organisation a affirmé : « Le péril nucléaire n'a pas faibli, et la non-prolifération est gravement compromise. Les Etats dotés de l'arme nucléaire modernisent leurs arsenaux. Nous risquons une nouvelle course aux armements, alors que le seuil fixé pour le recours aux armes s'abaisse ».

Ces propos judicieux du Secrétaire général interpellent particulièrement notre Commission qui traite des questions de désarmement et de sécurité internationale. Ils nous renvoient au premier paragraphe du préambule de la Charte de l'Organisation. Sommes-nous vraiment résolus à « préserver les générations futures du fléau de la guerre » ? Ce qui est certain, pour l'instant, c'est que la prolifération des armes de tous types, notamment des armes de destruction massive, nous fait redouter ce fléau.

En effet, l'environnement sécuritaire international est fortement marqué par des actes de violence, des conflits armés, le terrorisme et l'extrémisme violent qui infligent des souffrances intolérables à de nombreuses populations. Aussi assistons-nous à de terribles destructions d'infrastructures essentielles et de moyens de subsistance dans les zones touchées.

Ces situations posent des défis majeurs, tant à nos pays respectifs qu'à notre Organisation.

Pour répondre efficacement aux enjeux de désarmement, nos chefs d'Etat et de gouvernement ont mis en lumière plusieurs mesures de sauvegarde. D'une façon générale, leurs points de vue sont fort heureusement en droite ligne avec le programme en faveur du désarmement, lancé, en mai dernier, par le Secrétaire général.

A cet égard, je m'en voudrais de ne pas réitérer, ici, le soutien inconditionnel de la République d'Haïti à toutes les initiatives concrètes visant au désarmement et au règlement pacifique des conflits qui déchirent le monde.

Nous avons la responsabilité d'associer nos efforts pour établir ou consolider les sauvegardes susceptibles de protéger l'humanité du grave danger des armes nucléaires, des armes chimiques, des armes biologiques, de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre etc.

Il est inquiétant de constater que de profondes divergences de vues persistent entre nos pays sur les moyens d'y parvenir. Nous devons au moins garder à l'esprit que la paix et la sécurité internationales ne peuvent aucunement reposer sur la puissance des armes.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait insister sur deux considérations irréfutables. D'abord, l'existence des armes de destruction massive constitue l'une des menaces les plus graves pour la survie de l'humanité. Ensuite, aucun pays ne devrait aventurer sa puissance et son influence dans la course aux armements.

Nous sommes tous conscients du danger que représenterait une nouvelle course aux armements et des risques incalculables qu'elle ferait peser sur la paix et la sécurité internationales.

De plus, certains fléaux de notre temps, tels le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité organisée, sont intimement liés à la dissémination des armes à feu.

Monsieur le Président,

La République d'Haïti se félicite de tous les efforts et initiatives visant à promouvoir une vision commune et à adopter des mesures concrètes pour un affaiblissement significatif du péril nucléaire. Elle accorde également une attention particulière à la contribution de la société civile.

Elle tient à réaffirmer son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui reste et demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Elle suit avec beaucoup d'intérêt les travaux préparatoires de la Conférence d'examen de 2020.

Mon pays note avec une énorme satisfaction la relance des négociations entre les Etats-Unis d'Amérique et la République Populaire et Démocratique de Corée, ainsi que l'avancée notable dans le sens de la normalisation des relations entre les deux Corées. Il espère fortement que rien ne viendra

remettre en question les efforts déployés en vue de la dénucléarisation complète et vérifiable de péninsule coréenne.

Monsieur le Président,

La République d'Haïti réitère sa ferme condamnation de tout recours aux armes chimiques. Celles-ci ne servent qu'à infliger des souffrances cruelles et intolérables à des populations sans défense.

Elle exhorte tous les Etats détenteurs de ces armes à s'en débarrasser inconditionnellement, conformément aux dispositions de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques.

Nous portons un intérêt particulier au renforcement du travail, ô combien délicat, effectué par l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAAC).

De même, soutenons-nous tous les efforts devant aboutir à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. A ce sujet, un séminaire s'est tenu à Port-au-Prince, du 20 au 22 mars 2018, avec l'appui du Bureau de désarmement de l'Organisation.

Monsieur le Président,

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de mettre fin à la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, et de leurs munitions. Ce phénomène constitue un handicap majeur à la sécurité, à la stabilité et au développement des pays les plus touchés. D'ailleurs, aucun pays n'en est totalement à l'abri.

La République d'Haïti salue avec encouragement les avancées tangibles permises par la 3<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Elle renouvelle son engagement en faveur de la mise en œuvre efficace du Programme d'action.

Dans cet ordre d'idées, nous tenons à souligner le rôle crucial du Traité sur le Commerce des Armes et l'urgence de son universalisation.

Nous appelons la meilleure attention de tous les Etats sur les dangers que représentent les mines antipersonnel et d'autres engins explosifs. Nous déplorons le nombre impressionnant de victimes des accidents qui en découlent, et insistons pour le plein respect des obligations nées de la

Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, également appelée, Convention d'Ottawa.

Nous souhaitons vivement qu'une bonne et transparente utilisation soit faite des innovations scientifiques et technologiques. A cet égard, nous soutiendrons fermement les mesures adoptées ou envisagées par le Secrétaire général, sous le thème « Le désarmement pour les générations futures ».

Les défis sécuritaires actuels exigent que se concrétise l'action collective à tous les échelons. A cet effet, nous insistons pour une coopération renforcée entre l'Organisation des Nations Unies et les Organisations régionales et sous régionales pertinentes.

Monsieur le Président,

Ma délégation émet le vœu que les travaux de notre Commission soient l'occasion d'un échange constructif sur les moyens d'avancer sur la voie du désarmement et de la sécurité humaine.

La République d'Haïti n'a jamais cessé de plaider pour un ordre mondial fondé sur les buts et principes des Nations Unies et, pour reprendre des termes chers au Saint-Siège, pour le respect de la dignité inhérente à tous les êtres humains. Un tel ordre ne s'accommode pas à la course aux armements.

C'est de toute évidence la course à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable qui nous permettra d'élever l'Organisation à la hauteur des idéaux exaltants de ses Pères fondateurs.

Je vous remercie